

Le 02 février, 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 02 FÉVRIER 2022, À 20 H 00, SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS par appel conférence : Son Honneur le Maire Marcel Beaubien et les Conseillères Lorraine Rochon et Chantal Soucy et les Conseillers John Abraham, Charles Meunier, Gerald Teske et Roland Barnabé.

IL EST,
PROPOSÉ par Charles Meunier,
APPUYÉ par Lorraine Rochon;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présent le directeur général par intérim, Paul St-Louis, l'assemblée est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 et 31 JANVIER 2022 :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE
 - 3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. PERMIS ET CORRESPONDANCE
7. RÉOLUTION – POUR DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT POUR LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
8. RÉOLUTION – POUR ADOPTER LES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SQ21-001
9. RÉOLUTION – POUR ADOPTER LES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SQ21-002
10. RÉOLUTION – POUR ADOPTER LES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SQ21-003
11. RÉOLUTION – POUR ADOPTER LES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SQ21-004
12. RÉOLUTION – POUR ADOPTER LES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SQ21-007

13. DÉPÔT DE L'AVIS DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER

14. RAPPORTS DES COMITÉS

14 .1 Travaux publics

14.2 Sécurité publique

14.3 Environnement

14.4 Loisir, culture et communications

15. CLOTÛRE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-02-029

IL EST PROPOSÉ par John Abraham, **APPUYÉ** par Roland Barnabé et résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, celui-ci, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 31 JANVIER 2022

2022-02-030

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2022 et de la séance extraordinaire du 31 janvier, 2022 ;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ par Charles Meunier, **APPUYÉ** par Gerald Teske et résolu, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2022 et de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne du public présente.

5. APPROBATION DES COMPTES

2022-02-031

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur générale et greffier-trésorier ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer ;

IL EST PROPOSÉ par Charles Meunier, **APPUYÉ** par Chantal Soucy et résolu, d'approuver la liste des comptes et d'autoriser leur paiement.

6640	Claude Philippe – loyer : février 2022	2 010,00
6716	Emile Charette & Fils Ltée – copie de clés	7,90
6717	Infotech – transport de papeterie	426,34
6718	Serv. Sanitaires Richard – ordures et recyclage	9 226,91
6719	Mun. Reg. Comté de Papineau – quote-part	27 248,46
6720	Ministre des Finances – dernier paiement 2021	66 879,93
6721	Bell Canada – biblio (chapelle) et internet	423,37
6722	Association des Lacs Lombard – entente : hydro/déneig.	1 591,01
6723	Imprimerie Papineauville Inc. – copieur : photocopies	98,47
6724	Hydro Québec – lampadaires	55,99
6725	Guy Portelance – laveur de vitres	95,00
6726	ADTEX enr. – site web : contrat annuel	201,15
6727	Direction de la gestion Fonds – mutations	20,00
6728	DHC Avocats – dossier juridique : P. et M-P. Thibert	353,71
6729	RCAP Leasing Inc. – photocopieur : 3 mois	331,13
6730	Randy Miller – km	1 131,52
6731	Bell Conférences Inc. – appels conférences	54,60
6732	Paul St-Louis – dépôt : achat camionnette	703,00
6733	Clayton Berndt Excavation Inc. – déneigement : 2022	148 844,77
6734	Excavation J.B.G. Lajeunesse – déneigement : 2021-2022	24 345,96
6738	Mun. Reg. Comté de Papineau – matrice graphique	157,48
6739	ADTEX enr. – site web : janvier 2022	51,74
6740	Microrama Informatique Inc. – service de back-up	68,93
6741	Paul St-Louis – honoraires de travail	4 650,72
6742	Bélanger Renée – honoraires de travail	2 797,34
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000		\$ 291 775,43
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		

Total des chèques émis pour le service de paye pour la période du :
01 janvier au 30 janvier 2022 **\$ 8 300,60**
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PERMIS ET CORRESPONDANCE

DEMANDES DE PERMIS (17 NOV 2021 - 27 JANVIER 2022)

Construction (1)
Rénovation (1)
Captage d'eau souterraine (2)
Certificat d'autorisation (3)
Lotissement (3)

CORRESPONDANCE

Aucune

7. RÉOLUTION POUR DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT POUR LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

2022-02-032

ATTENDU QUE la municipalité désire soumettre une demande de carte de crédit à la Caisse Populaire Desjardins;

ATTENDU QUE la municipalité veut procéder à modifier la liste des détenteurs de cartes à la suite du scrutin de novembre 2021;

EN L'OCCURRENCE,

IL EST,

PROPOSÉ par Charles Meunier,

APPUYÉ par Roland Barnabé;

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient désignées comme détenteurs d'une carte de crédit Desjardins :

Mme Isabelle Cusson, directrice générale et greffière-trésorière

M.M. Marcel Beaubien, maire

Paul St-Louis, directeur général par intérim et greffier-trésorier

Randal Miller, contremaître à la voirie;

ET QUE M. Michael Kane, maire sortant soit retiré comme détenteur d'une carte de crédit Desjardins :

DE PLUS, IL EST RÉSOLU QUE :

1. que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (<<les Cartes>>), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (<<la Fédération>>);
2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes de de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliées à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

M. Paul St-Louis, directeur général par intérim et greffier-trésorier

Mme Isabelle Cusson, directrice générale et greffière-trésorière

6. que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC SQ21-001**

2022-02-033

**RÈGLEMENT SQ21-001 CONCERNANT LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR
LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. C-47.1 accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements régissant le stationnement;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 12 janvier, 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST,

PROPOSÉ par Chantal Soucy,

APPUYÉ par Gerald Teske;

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SQ21-002

2022-02-034

RÈGLEMENT SQ21-002 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité de Mulgrave-et-Derry;

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité de son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 12 janvier, 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST,

PROPOSÉ par John Abraham,

APPUYÉ par Charles Meunier;

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SQ21-003

2022-02-035

RÈGLEMENT SQ21-003 CONCERNANT LES NUISANCES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif aux nuisances;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 12 janvier, 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST,

PROPOSÉ par Roland Barnabé,

APPUYÉ par Lorraine Rochon;

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC SQ21-004**

2022-02-036

**RÈGLEMENT SQ21-004 CONCERNANT LE COLPORTAGE APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour légiférer le colportage sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 12 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST,

PROPOSÉ par Chantal Soucy,

APPUYÉ par John Abraham;

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC SQ21-007**

2022-02-037

**RÈGLEMENT SQ21-007 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 12 janvier, 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST,

PROPOSÉ par Roland Barnabé,

APPUYÉ par Lorraine Rochon,

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DÉPÔT DE L'AVIS DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER

14. RAPPORTS DES COMITÉS

- 14.1 Travaux publics
- 14.2 Sécurité publique
- 14.3 Environnement
- 14.4 Loisir, culture et communications

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-02-038

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Charles Meunier, **APPUYÉ** par Roland Barnabé **QUE** la séance soit levée.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Marcel Beaubien
Maire



Paul St-Louis
Directeur général et
Greffier-trésorier par